

 Ville d'ARRAS	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 1^{ère} OU 2^{NDE} CLASSE AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DISCIPLINE : FORMATION MUSICALE	Titulaire du poste : NN
	FICHE DE POSTE	Version du 1/10/2025

Positionnement

- Direction de rattachement : Direction du Conservatoire à Rayonnement Départemental
- Situation hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Directeur du Conservatoire à Rayonnement Départemental
- Lieu de travail : Conservatoire à Rayonnement Départemental

Projet de Ville

La ville d'Arras affirme son attachement à la culture et au développement culturel, en tant que vecteurs de rayonnement et de vivre ensemble au travers de 6 enjeux définis dans son projet culturel :

- **Enjeu 1** : Rendre accessible et inciter la rencontre de tous les publics avec la diversité culturelle du territoire
- **Enjeu 2** : Accompagner la création artistique et faciliter l'émergence de talents.
- **Enjeu 3** : Encourager la démocratisation culturelle en positionnant la culture comme un des piliers du projet éducatif territorial
- **Enjeu 4** : Affirmer le patrimoine comme l'ADN de la ville et en structurer la politique
- **Enjeu 5** : Partager le dynamisme de notre politique et équipements culturels au service des publics et de l'attractivité du territoire.
- **Enjeu 6** : Conforter la richesse événementielle et festive, vecteur de rayonnement du territoire et de vivre ensemble

Le département Culture et Attractivité a pour objectif de travailler la mise en œuvre, la lisibilité, la cohérence et la pertinence du projet culturel au travers des directions et équipements culturels suivants :

- Direction du Patrimoine, des Relations Internationales et du Tourisme.
- Pôle culturel Saint-Vaast (Lecture publique et Musée des Beaux-Arts)
- Conservatoire à Rayonnement Départemental
- Direction de l'Événementiel
- Direction des Arts de la Scène
- Service Vie Culturelle Associative

Il devra mettre en synergie l'ensemble des acteurs des quartiers et du territoire (habitants, associations, structures sociales et éducatives) mais également les acteurs institutionnels ou privés locaux, départementaux, régionaux et nationaux afin d'impliquer le plus grand nombre dans le projet culturel de la ville.

Dans cette perspective, la ville d'Arras structure ses établissements culturels en pôles de référence, afin d'en faire des établissements culturels de proximité attractifs et pertinents pour les publics d'aujourd'hui, tout en favorisant la circulation des usagers et mixité des pratiques dans une perspective d'éducation et de plaisir du public

Missions

- Activités principales:

Dans le cadre de la politique culturelle définie par la municipalité, le poste concourt à l'enseignement de l'éducation musicale à destination des usagers, en assurant l'enseignement de la Formation Musicale chanteurs, ainsi qu' aux adultes et enfants sur les trois cycles du parcours étude, Cycle d'Orientation Professionnelle inclus. Activités spécifiques :

À partir d'une expertise artistique et pédagogique, le poste :

- Enseigne des pratiques artistiques spécialisées à différents publics (parcours découverte-études-programme en cursus traditionnel, cursus CHAM, dispositifs de cours collectifs, cursus adultes).
- Développe une pratique artistique instrumentale où les activités d'interprétation, d'écoute et de création se conjuguent pour assurer une éducation artistique de qualité.

 Ville d'ARRAS	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 1^{ère} OU 2^{NDE} CLASSE AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DISCIPLINE : FORMATION MUSICALE	Titulaire du poste : NN
FICHE DE POSTE		Version du 1/10/2025

- Développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en coordonnant ses programmes avec les autres enseignants sur la base du projet d'établissement et du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement spécialisé (organisation des études, cursus, évaluation).
- Recherche, propose, conçoit et réalise des supports pédagogiques.
- Participe à la conception et à la réalisation de projets pédagogiques et artistiques avec les enseignants de l'Education Nationale, du Conservatoire et avec les différents acteurs culturels locaux, institutionnels ou associatifs.
- Il contribue au rayonnement du Conservatoire tant à l'interne qu'à l'externe par le biais des différentes activités artistiques publiques auxquelles il participe.

Profil de l'agent

- Filière Culturelle, Catégorie B.
- Titulaire du Diplôme d'Etat et/ou lauréat du concours d'A.T.E.A. 1^{ère} ou 2^{nde} classe ou 2^{nde} (formation musicale).
- Justifier d'un bon niveau de piano
- Justifier d'un sens aigu de la pédagogie ainsi que d'une expérience et d'une pratique active artistique reconnue
- Ouvert à différentes esthétiques (classique, musique ancienne, jazz, musique traditionnelle, musiques actuelles,...) et à différentes modalités pédagogiques.
- Posséder des capacités d'écoute et de communication, des aptitudes au travail en équipe ainsi que le sens du service public.

Temps de travail

- Travail à temps non complet 10h hebdomadaires.

Eléments de rémunération

- Grille indiciaire + régime indemnitaire associé au grade.

Relations professionnelles les plus fréquentes

- Directeur et Conseiller aux études du Conservatoire à Rayonnement Départemental.
- Coordinateur administratif et financier du Conservatoire à Rayonnement Départemental
- Enseignants du Conservatoire à Rayonnement Départemental.
- Equipe administrative et technique du Conservatoire.
- Usagers.
- Partenaires externes et internes (Direction du département culture et attractivité, Pôle Culturel Saint- Vaast, Pôle Culturel Pharos-Casino, Ecoles associées, Ecoles de Musique de la CUA, Conservatoires des Hauts de France, ...).

Particularités

- Ce poste requiert :
 - une grande disponibilité notamment pour la concertation pédagogique et les réalisations transversales (musique, danse et art dramatique) au sein du conservatoire, avec les différents services de la ville, avec les partenaires extérieurs (C.R.C., C.R.D., C.R.R., Théâtre d'Arras,...).
 - Travail en salle de cours dans les locaux du Conservatoire et dans les établissements partenaires.
 - Très grande autonomie dans la conduite des activités d'enseignement.
 - Déplacements possibles en fonction des lieux d'activités (locaux mis à disposition : salles de spectacles, diverses salles municipales, maisons de quartier, etc.).
 - Selon le projet culturel de l'établissement, décentralisation possible des enseignements et des

 Ville d'ARRAS	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 1^{ère} OU 2^{NDE} CLASSE AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DISCIPLINE : FORMATION MUSICALE	Titulaire du poste : NN
	FICHE DE POSTE	Version du 1/10/2025

activités sur l'ensemble du territoire.

- Horaires de travail organisés principalement le soir, le mercredi et le samedi. Contraintes horaires et de congés.
- Effort physique possible lié à la manutention de charges occasionnelles (mobilier, pupitres, instruments...).
- Formation continue indispensable et nécessaire liée à sa fonction.
- Le respect des principes éthiques et déontologiques, des droits et obligations du fonctionnaire, une vigilance accrue quant au développement de la personne, quant aux pathologies liées à une mauvaise pratique, des relations interpersonnelles de qualité, une connaissance des évolutions dans les pratiques enseignées, qui constituent le socle de la posture professionnelle de l'artiste enseignant et qui participent à garantir le rayonnement et l'attractivité de l'établissement sur le territoire



ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE DE 1^{ère} OU 2^{NDE} CLASSE AU
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL
DISCIPLINE : FORMATION MUSICALE

Titulaire du poste :

NN

FICHE DE POSTE

Version du 1/10/2025